



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rislone Block Seal Liquid Copper Sealer

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: Rislone Block Seal Liquid Copper Sealer
N° de produit: 31109

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Sealer

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: **Rislone**
P.O. Box 187
Holly, MI 48442
USA
(810) 603-1321
www.rislone.com

Courriel: support@rislone.com

Fiche de données de sécurité rédigée le: 25 January 2024

Version de la fiche de données de sécurité: 1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ChemTel Inc.
(800) 255-3924 (Amérique du Nord)
+1 (813) 248-0585 (International)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le SIMDUT 2022

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger: Sans objet.

Mention d'avertissement: Sans objet.

Mention(s) de danger:

Conseil(s) de prudence:

Précautions: -



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

générales: -
Intervention: -
Stockage: -
Élimination: -
Contient: Aucune connue.
Autre étiquetage: Sans objet.

2.3. Autres dangers

Autre: Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

| Produit/composant | Identifiants | % w/w | Classification | Note |
|---------------------------|-------------------|-------|--|------|
| Silicic acid, sodium salt | N° CAS: 1344-09-8 | 5-10% | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 | |

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités:

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

| | |
|------------------------|---|
| <i>Inhalation:</i> | En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais. |
| <i>Contact cutané:</i> | En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin. |
| <i>Contact visuel:</i> | En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. |
| <i>Ingestion:</i> | Rincez la bouche abondamment et buvez de grandes quantités d'eau. En cas de gêne continue : consultez une assistance médicale et présentez cette fiche de données de sécurité. |
| <i>Brûlure:</i> | Sans objet. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :
Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.
Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les compatibilités en matière de conditionnement: A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage: Avoid storage near extreme heat, ignition sources or open flame
keep receptacle tightly sealed.

Matières incompatibles: Foodstuffs
Do not store together with acids

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

ALBERTA

Copper
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 0.2 (fume/fumée) / 1 (Dust and mist/poussières et brouillard)

Cellulose
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 10

Observations:

3 =La limite d'exposition professionnelle est basée sur des effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Copper

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 0.2 mg/m³ (fume / fumée) ; 1 mg/m³ (dust and mist / poussière et brouillard)

Cellulose

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 mg/m³

Observations:

N = Le TWA de 8 heures est pour la poussière totale. La substance a également une TWA sur 8 heures de 3 mg/m³ pour la fraction respirable.

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

ONTARIO

Copper

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 0.2 mg/m³ (fume, as Cu)/ 1 mg/m³ (dust and mist, as Cu)

Cellulose

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 mg/m³

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

QUEBEC

Copper

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 0.2 (fume) / 1 (dust and mists)

Cellulose

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 10

Observations:

Pt = La poussière totale.

Note 1= La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

SASKATCHEWAN

Copper

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 0.2 (fume / fumée) / 1 (dust and mists / poussière et brouillards)

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 0.6 (fume / fumée) / 3 (dust and mists / poussière et brouillards)

Cellulose

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 10

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 20

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Mesures techniques:

concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Se laver les mains après utilisation.

Pas d'exigences particulières.

Mesures d'hygiène:

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités:

Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.


Équipements respiratoires:

Pas d'exigences particulières.


Protection de la peau:

| Recommandé | Type/Catégorie | Normes | |
|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--|
| Wear suitable protective clothing. | Wear suitable protective clothing. | Wear suitable protective clothing. | |

Protection des mains:

| Matériel | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes | |
|---------------------|------------------------|-------------------------|--------|---|
| Gants de protection | - | - | EN374 |  |

Protection des yeux:

| Type | Normes | |
|---|--------|---|
| Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. | EN166 |  |

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------------------------|----------------|
| <i>Etat physique:</i> | Liquide |
| <i>Couleur:</i> | Red-brown |
| <i>Odeur:</i> | Doux |
| <i>Seuil olfactif (ppm):</i> | Not determined |
| <i>pH:</i> | <11 |
| <i>Densité (g/cm³):</i> | 1,28 |
| <i>Viscosité cinématique:</i> | Not determined |

Changement d'état

| | |
|--|----------------|
| <i>Point de fusion (°C):</i> | Not determined |
| <i>Point d'ébullition (°C):</i> | 104 |
| <i>Pression de vapeur:</i> | 23 hPa |
| <i>Densité de vapeur:</i> | Not determined |
| <i>Température de décomposition (°C):</i> | Not determined |
| <i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i> | Not determined |

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

| | |
|--|---|
| <i>Point d'éclair (°C):</i> | Sans objet |
| <i>Inflammabilité (°C):</i> | Sans objet |
| <i>Température d'auto-inflammation (°C):</i> | Product is not self-igniting. |
| <i>Limite d'explosivité (% v/v):</i> | Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit. |

Solubilité

| | |
|--|---|
| <i>Solubilité dans l'eau:</i> | Fully miscible. |
| <i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i> | Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit. |
| <i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i> | Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit. |

9.2. Autres informations

| | |
|--|--------------------------------|
| <i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i> | Not determined |
| <i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i> | Aucune information disponible. |

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Foodstuffs

Do not store together with acids

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur le long terme

Aucune connue.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Aucun des composants n'est répertorié

Étiquetage spécifique

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | 14.1 ONU | 14.2 Désignation officielle de transport | 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 14.4 PG* | 14.5. Env** | Autres informations : |
|------|-------------|--|--|-------------|----------------|-----------------------------|
| TDG | - | - | - | - | - | - |
| IMDG | - | - | - | - | - | - |
| IATA | - | - | - | - | - | - |

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à Règlement sur TDG, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Listes canadiennes



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

Liste intérieure / LES:

Silicic acid, sodium salt est répertorié
Copper est répertorié
Cellulose est répertorié

15.4. Limites d'utilisation

Aucune particulière.

15.5. Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Autre

Sans objet.

15.7. Évaluation de la sécurité chimique

Non

Sources

Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H315, Provoque une irritation cutanée.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
COV = Composés Organiques Volatils
DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires
DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs
DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses
LES = Liste extérieure des substances
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL = Limite d'exposition de courte durée
TDG = Transport des Marchandises Dangereuses
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique



Conforme à Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

Sans objet.

Homologué par

NL

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr